

**COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC
OFFICE DE TOURISME D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction

Séance du 22 mai 2024

Date de convocation : 07 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 17

PRÉFECTURE DE L'EURE

Présents : 12

Votants : 09

Président de séance : Stéphane SIMON

Secrétaire de séance : Caroline PORTHEAULT

12 JUIN 2024

ARRIVÉE

Titulaires et suppléants présents : Mme Lysiane BANDELIER, Mme Viviane BERTOUT-BARBEY, Mme Isabelle COLLIN, M. Matthieu DEVALLAND, M. Lucas LEPETIT, M. Arnaud MABIRE, M. Patrick POINTEAU, M. Stéphane SIMON, Mme Noémie VIEILLE.

Assistaient à la séance : Mme Caroline PORTHEAULT – OT, Mme Nadine GUITTARD – OT, M. Fabien GROUSELLE – EPN.

Titulaires et suppléants excusés : Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT, Mme Martine PHILIPPE, M. Emmanuel ROUSSEL, Mme Laure SALVAT.

Délibération n°09/2024 – Reprise de provisions pour charges de personnel

VU l'instruction comptable M4,

VU la délibération n°10/2022 du 24 mai 2022 – Budget 2022 – Constitution de provisions pour charges de personnel,

VU la délibération n°02/2024 du 06 mars 2024 – Budget Primitif 2024

VU la délibération n°05/2024 du 22 mai 2024 – Budget 2024 – Décision modificative n°1

Parmi les principes généraux de comptabilité, le principe de prudence implique de prévoir dans les charges de l'établissement, la passation de provisions destinées à couvrir les risques et charges que des événements, inhérents à l'activité de l'EPIC, survenus ou en cours, rendent probables.

Trois départs à la retraite doivent intervenir au sein de l'EPIC d'ici 2026 dont un en 2024 et un début 2025. Ces départs donneront lieu au versement d'indemnités de fin de carrière.

Des provisions pour charges de personnel ont ainsi été constituées par anticipation pour les trois salariés concernés.

Mme Myriam Rossignol quittant ses fonctions de conseillère en séjour au 31/08/2024 pour retraite, une indemnité de carrière lui sera versée, pour un montant estimé à environ 16 000 €.

Le Comité de Direction, après avoir voté à main levée (9 voix pour soit l'unanimité) :

- **AUTORISE** une reprise partielle de provisions pour risques et charges pour un total de 16 000 € en vue du versement de l'indemnité de fin de carrière qui figurera au bulletin de paie du mois d'août 2024 de Mme Myriam Rossignol.

Certifié exécutoire le 22 mai 2024
Transmis en Préfecture le 07 / 06 / 2024
Publié le 13 / 06 / 2024

Le Président,

Stéphane SIMON